



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du tourisme

Question écrite n° 96619

## Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur l'apparition dans notre pays du tourisme éthique. En effet, cette nouvelle façon de voyager dans certains pays étrangers, dans des conditions de respect de la nation d'accueil prenant en compte son développement, semble en progression constante. Ce tourisme qui valorise les solidarités et l'humanaire, et surtout la population locale, est désormais en vogue parmi de nombreux touristes, jeunes notamment. Il lui demande donc ce que les pouvoirs publics comptent entreprendre pour accompagner et promouvoir ce type de tourisme.

## Texte de la réponse

Le code mondial d'éthique du tourisme, adopté lors de l'assemblée générale de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) à Santiago du Chili, en 1999, marque la volonté de promouvoir, partout dans le monde, un tourisme responsable et durable, au bénéfice de tous. La France, qui s'est beaucoup investie dans l'élaboration de ce code mondial, a souhaité le faire vivre sur son territoire en l'inscrivant au coeur de sa propre politique du tourisme, respectueuse des hommes, des cultures, des économies locales, de la nature et du patrimoine. En matière de tourisme solidaire, le ministère délégué au tourisme contribue à la diffusion à l'international des savoir-faire relatifs au tourisme durable, conformément à la stratégie nationale de développement durable. En étroite collaboration avec le ministère des affaires étrangères, des méthodologies d'accompagnement de projets de tourisme responsable dans les pays du Sud ont été mises en place. Ces formes de tourisme impliquent la participation active des populations locales, valorisent leurs patrimoines, tant humain et culturel que naturel, et génèrent des retombées économiques bénéfiques pour ces populations. Par ailleurs, une commission commune a été créée entre l'Union nationale des associations de tourisme (UNA) et la conférence permanente du tourisme rural (CPTR) sur le tourisme solidaire et responsable. Cette commission a participé à l'organisation du forum international du tourisme solidaire de Marseille, en septembre 2003. En matière de tourisme éthique, le ministère délégué au tourisme est partenaire de la campagne de lutte contre l'exploitation sexuelle des enfants menée par l'association ECPAT. Le ministre délégué au tourisme a également, en collaboration avec le ministre chargé de la famille, commandé un rapport remis en septembre 2004, présentant un état des lieux, un diagnostic partagé et des propositions concrètes à mettre en oeuvre en France et à l'étranger en matière de répression. En 2005, le ministère délégué au tourisme a souhaité apporter un soutien renforcé à ECPAT dans ses actions s'adressant directement aux professionnels du tourisme dont l'implication dans ce domaine est capitale. Le 17 mai 2005, le ministre délégué au tourisme et 17 professionnels ont signé une charte, s'engageant d'avantage encore dans la promotion d'un tourisme respectueux des droits de l'enfant. Un livret d'information a été édité par ECPAT à l'attention des professionnels du tourisme, afin de renforcer leur capacité à se mobiliser en faveur de ce combat et d'aider à relayer le message. Si elles ont des retombées souvent bénéfiques sur le développement des pays et des populations visités, les activités touristiques peuvent également avoir des effets pervers et non souhaités sur les équilibres sociaux, culturels et environnementaux de ces pays. Plusieurs opérateurs du tourisme ont décidé de travailler ensemble pour formaliser et harmoniser les valeurs communes qui les animent et leurs pratiques professionnelles. En partenariat avec ODIT France, ces

opérateurs ont décidé de créer l'association « Agir pour un tourisme responsable ». Les adhérents de l'association prennent un certain nombre d'engagements qui sont concrétisés par un label. ATR travaille également en liaison avec la commission « Tourisme solidaire » de l'UNAT.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96619

**Rubrique :** Tourisme et loisirs

**Ministère interrogé :** tourisme

**Ministère attributaire :** tourisme

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 13 juin 2006, page 6142

**Réponse publiée le :** 17 octobre 2006, page 10918